



## Déclaration préalable CAPD du 3 juillet 2014

Madame la Directrice Académique,

Nous intervenons à nouveau sur la question des refus de temps partiels, il n'est pas acceptable que les personnels qui ont demandé un temps partiel sur autorisation payent le prix du manque de moyens, qu'ils soient mis en concurrence avec des collègues qui ont subi cette année le manque de remplacement.

Pour certains, ce temps libéré qu'ils et elles se payent et qui doit donc être compensé, est une façon de poursuivre leur mission de façon plus sereine, d'échapper à la souffrance au travail et donc de rendre un meilleur service à l'École. Même si ce type de temps partiel requiert une autorisation, les refus actuellement prononcés sont vécus comme un recul des droits et une injustice tant sur la méthode utilisée que sur le calendrier. Cette décision brutale, prise au mois de juin, va avoir des conséquences sur leur vie professionnelle et personnelle. Cette situation pénalise plus particulièrement les femmes qui sont les plus nombreuses à demander des temps partiels. C'est d'autant plus inacceptable que de très nombreux-ses collègues attendent parfois depuis plusieurs années de rentrer dans notre département. C'est un véritable gâchis pour l'administration qui a formé des collègues qui ne peuvent plus exercer leur métier.

Pour ne pas revivre la rentrée chaotique de 2013, le SNUipp-FSU demande une dotation d'urgence de 50 postes et l'ouverture de notre département à un certain nombre d'ineats.

Concernant les rythmes scolaires, nous avons été interpellé-es par un grand nombre de collègues qui ne savent toujours pas quels vont être les horaires de leur école pour l'an prochain. À la veille de la sortie, la cacophonie est toujours de mise. Certaines mairies continuent à annoncer des horaires qui n'ont pas été acceptés. Les enseignant-es sont aujourd'hui dans une situation d'inquiétude et d'inconfort professionnel pour préparer sereinement la rentrée. Peu d'informations fiables sur les horaires, l'utilisation des locaux et des salles de classes, l'organisation et le coût du périscolaire : ils et elles peinent à répondre aux questions légitimes des parents et leur crédibilité s'en trouve écornée. Nous souhaitons que les informations puissent être connues avant les vacances (donc vendredi 4 juillet) afin que les collègues puissent préparer leur rentrée.

Le vendredi 27 juin, le ministère présentait aux organisations syndicales ses premières propositions de simplification des tâches administratives liées à la direction d'école pour la rentrée.

En l'état, les évolutions proposées par le ministère restent bien trop timides notamment pour alléger une charge de travail caractérisée par des tâches envahissantes et souvent sans rapport avec un fonctionnement de l'école au service de la réussite des élèves.

Pour la rentrée 2014, cette « simplification » se limite à une réactualisation partielle d'un vade-mecum existant et à quelques aménagements de Base élèves qui viennent d'ailleurs d'être réalisés.

De plus, le ministère n'a pas pris la mesure de la surcharge de travail inacceptable qu'engendrent les rythmes scolaires et la mise en place des activités périscolaires. Toutes ces tâches ne relèvent pas des directrices et directeurs d'école. Le SNUipp-FSU a alerté fortement sur ce point pour qu'une instruction précise soit donnée.

Concernant l'aménagement des programmes, les collègues préparent leur année scolaire pendant les vacances. La fin de l'année a été chargée comme toujours, et les collègues n'ont peut-être pas tous vu le BO. Nous demandons qu'une information soit faite aux écoles.

Enfin, un mot sur l'ABCD de l'égalité. Il n'est pas acceptable que le ministère recule face aux mouvements conservateurs et réactionnaires. Quelles que soient les qualités ou les insuffisances de ce dispositif, dont aucun bilan n'a encore été tiré, il représente la volonté de l'Éducation Nationale de lutter contre des stéréotypes persistants, à l'heure où la réussite et l'orientation scolaire, la reconnaissance salariale et le combat contre les inégalités garçon / fille sont plus que jamais d'actualité.

Nous attendons que le ministre reste ferme sur le principe d'une éducation à l'égalité fille - garçon. Nous demandons que les objectifs poursuivis par ces ABCD soient généralisés et les outils adaptés et enrichis avec l'aide de formations.

De même, une campagne d'information en direction des parents d'élèves pour expliquer les enjeux de l'éducation à l'égalité fille - garçon doit être lancée. Les enseignant-es ne peuvent rester seul-es. Elles et ils doivent pouvoir s'appuyer sur le soutien et la confiance de l'Institution.

Nous demandons à nouveau qu'un bilan de l'expérimentation du dispositif dans notre département puisse être fait.